

Nice réclame 630 000 euros de dédommagement aux Gens du voyage

Au bout du fil Désiré Vermeersch, le président de l'Action Grands Passages (AGP), échelon associatif stratégique dans l'univers des Gens du Voyage est interloqué. Il vient d'apprendre que la ville de Nice a bien demandé 630 000 € de dédommagement à la suite de l'occupation pendant un peu moins de trois jours, entre le 29 juin et le 1^{er} juillet 2013, de deux terrains de sports dans le complexe des Arboras, dans la plaine du Var. Mais en attendant que cette demande soit examinée par le tribunal de grande instance de Nice, la ville s'est garantie et a obtenu l'inscription d'une hypothèque de 620 821 € sur un bien immobilier. Coup de tonnerre dans le monde des Gens du Voyage.

« Une tribune politique ! »

Face à ce verrouillage financier, le président de l'AGP qui est en quelque sorte le bras séculier de la Mission évangélique des Tsiganes de France, « Vie et Lu-



Pendant un peu moins de 72 heures, les Gens du voyage avaient occupé deux terrains dans le complexe sportif des Arboras. (Photo J.-F. Ottonello)

mière » bredouille : « On est surpris par cette action, on se pose beaucoup de questions. C'est disproportionné par rapport à la situation ». Mais Désiré Vermeersch se reprend : « Et puis ce terrain avait déjà été occupé dans le passé. Le maire de Nice, il me semble, a déjà perdu au tribunal. C'est une affaire politique, électorale, c'est devenu une tribune

politique ! » Mais cette fois l'hypothèque conservatoire qui empêche une cession plane bien sur les terrains et bâtiments situés à Nevoy (Loiret) et appartenant à l'association « Vie et Lumière ». Un site essentiel puisqu'il accueille de grands rassemblements. Cette décision résulte de la requête introduite par la Ville de Nice devant le tri-

bunal de grande instance de Montargis à la suite d'une identification du patrimoine de l'association poursuivie. « Un juge de l'exécution a rendu une ordonnance autorisant l'inscription d'une hypothèque judiciaire, c'est admettre que la créance est fondée dans son principe », relève M^e Adrien Verrier, avocat de la ville. La note réclamée est élevée, mais les devis de remise en état des deux pelouses labourées par les caravanes et les voitures font apparaître 320 000 et 300 000 €. L'action judiciaire entamée le 2 juillet dernier avec un dépôt de plainte suit donc son cours. Une audience en conférence présidentielle est prévue le 21 octobre, mais M^e Verrier estime que le jugement pourrait intervenir dans la seconde moitié de 2014. Évidemment, seule une décision de justice définitive et favorable à la ville permettrait d'obtenir le dédommagement réclamé, au besoin en faisant saisir les biens placés sous main de

justice. Pour Christian Es-trosi, il s'agit donc « d'une première victoire dans la procédure qui m'oppose aux Gens du voyage qui

avaient engendré plus de 600 000 € de dommages. Les Niçois n'ont pas à payer ces dégâts ».

R.D.